



Centre d'études internationales de la **propriété intellectuelle** | CEIPI

Center for International **Intellectual Property** Studies

Institut für internationale Studien des **geistigen Eigentums**

Université de Strasbourg

PROCÈS-VERBAL du Conseil d'administration du CEIPI

Séance du 19 novembre 2020

Étaient présents

Yann BASIRE ; Benoît BATTISTELLI ; Mohamed Abderraouf BDIQUI ; Alain BERETZ ; François CURCHOD ; Thierry DEBLED ; Michel DENEKEN ; Éric DENJEAN ; Valérie DOREY ; Laurence DREYFUSS-BECHMANN ; Pascal FAURE ; Patricia GARCIA ESCUDERO ; Eléonore GASPAS ; François-Xavier GROUT DE BEAUFORT ; Didier INTES ; Guylène KIESEL LE COSQUER ; Anne-Charlotte LE BIHAN ; Caroline LE GOFFIC ; Francis LEYDER ; Franck MACREZ ; Stefan MARTIN ; Alain MESSMER ; Céline MEYRUEIS-PEBEYRE ; Claire MOUGET-GONJOT ; Laurent NUSS ; Yves REBOUL ; Jean-François RENO ; Xavier SEUBA ; Thierry SUEUR ; Stéphane THOMAS ; Alexander WURZER.

Avait donné procuration

Christian ARCHAMBEAU représenté par Patricia GARCIA ESCUDERO ; Isabelle BOUTILLON représentée par Yann BASIRE ; António CAMPINOS représenté par Xavier SEUBA ; Stéphanie CARRE représentée par Franck MACREZ ; Nicolas ERESEO représenté par Yann BASIRE ; Marc LEVIELS représenté par Éric DENJEAN ; Daren TANG représenté par Mohamed Abderraouf BDIQUI.

Étaient excusés

Christophe GEIGER ; Pierre GREFFE ; Jacques RAYNARD ; Edouard TREPPOZ.

M. Benoît BATTISTELLI, président du Conseil d'administration du CEIPI, ouvre la séance (organisée en visioconférence) en remerciant les administrateurs pour leur présence ; il salue particulièrement Michel DENEKEN, le président de l'Université de Strasbourg. Il a le regret d'annoncer le décès de Philippe COMBEAU, qui a joué un rôle essentiel au CEIPI et dans le monde de la propriété intellectuelle. Un hommage lui sera rendu en fin de conseil.

1) Approbation de l'ordre du jour du Conseil d'administration du 10 novembre 2020

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 9 juin 2020

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3) Intervention du Directeur général du CEIPI

M. BASIRE débute son exposé par l'enjeu principal du CEIPI qui a été de finir l'année universitaire 2019-2020 dans des conditions acceptables pour les étudiants et pour les acteurs de la recherche ; ainsi, des centaines d'heures avaient été assurées en ligne, les examens organisés en distanciel et de nombreuses conférences en ligne mises en place afin de conserver un lien fort avec le monde de la propriété intellectuelle. Si à cette époque la satisfaction pouvait être de mise, l'inquiétude quant à l'année 2020-2021 était omniprésente (en terme d'effectifs, d'organisation des formations et sur l'impact budgétaire). Néanmoins, même si la crise sanitaire constitue nécessairement un frein, elle ne doit pas être une excuse pour oublier les objectifs fixés. Le bilan particulier qu'il va présenter devra être analysé et lu à la lumière des ambitions du CEIPI et du contexte actuel. Il propose d'articuler son propos autour de trois axes : *la formation, la recherche et les ressources humaines.*

- Formation

M. BASIRE expose les modalités d'organisation des formations de l'année universitaire 2020-2021. À l'instar du niveau national et de l'Université de Strasbourg, il considère que la solution idoine est celle du présentiel, dans la mesure où les connaissances se transmettent traditionnellement dans une salle de cours ou un amphithéâtre. Par ailleurs, il est crucial de conserver le lien avec les étudiants pour éviter le décrochage et que la fracture numérique soit source de plus grandes inégalités. Pour autant, il souligne qu'il ne faut pas adopter une position dogmatique en étant totalement opposé au distanciel. Il espérait pouvoir développer *l'e-learning* au sein du CEIPI et cette crise sanitaire a permis de s'y engager pleinement. Il a fallu adapter les modalités en fonction des formations, du public et des situations.

Concernant les formations diplômantes en formation initiale (masters 2 et diplôme universitaire « *Brevets d'invention* »), les cours ont eu lieu en présentiel dans le plus strict respect des gestes barrières. Pour les cours qui devaient être mutualisés entre différentes formations, un enseignement hybride a été mis en place. En cas de cas contacts, les cours étaient basculés sur Zoom pour les étudiants isolés chez eux.

L'enseignement hybride a également été proposé pour certaines formations en formation continue (DU accélérés « *Brevets d'invention* » et « *Marques, dessins et modèles* ») dont les étudiants viennent le plus souvent de Paris. L'objectif était de répondre aux attentes des employeurs qui ne souhaitent pas voir leurs collaborateurs se déplacer à travers la France pour suivre les cours. Toutefois, il est à noter qu'une majorité des étudiants était présente sur site, ce qui démontre tout l'intérêt du présentiel pour ces formations. Pour les séminaires en français, le choix de l'hybride a également été fait.

S'agissant des formations à forte coloration internationale, diplômantes ou non (DU « *Contentieux des brevets en Europe* », DU « *Intelligence artificielle et Propriété intellectuelle* », certains séminaires EQE) et les formations courtes (séminaires avancés et séminaires EQF), le distanciel a été utilisé. Seule la *Summer School* a été annulée, du fait de son caractère international et son organisation en plein été. Une réflexion est en cours avec Didier INTES pour imaginer cette *Summer School* autrement.

Il met en exergue que les méthodes d'enseignement en distanciel du CEIPI ont été rendues possibles par l'usage de Zoom pour l'ensemble de ses formations. L'université a équipé les amphithéâtres avec des systèmes de visioconférence et le CEIPI a répondu à un appel d'offres pour investir dans du matériel informatique et multimédia. L'objectif pour le Centre est aujourd'hui clair : *se professionnaliser dans l'enseignement à distance et enrichir son offre.*

Il en vient aux effectifs relatifs à l'année 2020-2021 en précisant que la crise sanitaire ne semble pas les avoir impactés et qu'aucune tendance significative, à la hausse ou à la baisse, ne se dégage. Le nombre de candidatures pour les masters 2 a fortement augmenté ; les inscriptions pour le cycle long « *Brevets d'invention* » affichent une légère hausse et celles au cycle accéléré une légère baisse, certains candidats ayant préféré reporter leur inscription d'un an en raison de la crise sanitaire. Des baisses se font ressentir pour les séminaires EQE, le DU « *Contentieux des brevets en Europe* » ou le séminaire avancé sur l'intelligence artificielle, certains employeurs hésitant à engager des frais dans la formation continue.

Si la crise sanitaire et économique permet de justifier ces baisses, elle ne doit pas constituer une excuse empêchant de se remettre en question ; certaines formations ou certains séminaires avancés sont peut-être à bout de souffle et doivent laisser place à d'autres thématiques ou d'autres formats. Par ailleurs, le DU « *Contentieux des brevets en Europe* » souffre du flou qui entoure la JUB.

D'autres formations rencontrent un joli succès en dépit de la crise : le DU « *Intelligence artificielle et Propriété intellectuelle* », l'EQF et le DU « *Droit européen des signes distinctifs et des dessins et modèles* »

qui affiche des inscriptions encourageantes pour sa première année. Il considère que le distanciel est aussi une force qui a permis de convaincre bon nombre de participants.

Il évoque ensuite les perspectives de formation pour 2021. Des webinaires courts, se concentrant sur des sujets pointus, seront organisés prochainement et régulièrement en français et à destination des praticiens de la PI. Le CEIPI s'engagera ainsi dans une voie que les autres centres de formation n'ont pas encore investie, permettant peut-être d'éviter une concurrence frontale.

Un séminaire avancé sur les brevets essentiels et les licences *FRAND* sera organisé fin mars 2021 et un séminaire EQF « *Marques, dessins et modèles* » sera mis en place pour tenter d'améliorer le taux de réussite à cet EQF. Après avoir été sollicités par la CNCPI, il a été décidé de monter un programme de trois modules de 15 heures qui s'étaleraient sur les six derniers mois de l'année afin de préparer au mieux les candidats ; s'ajouterait une séance de révisions entre les écrits et les oraux.

Des projets très stimulants sont également en cours de montage avec l'OEB et son Académie.

En conclusion sur l'aspect formation, il affirme que l'équipe du CEIPI a fait preuve d'une grande solidarité pour faire face à la crise et que les résultats financiers seront probablement excédentaires. La crise actuelle oblige à repenser la pédagogie, les contenus de formation, voire l'offre de formation.

• Recherche

M. BASIRE introduit le volet recherche en mettant l'accent sur le fait que le CEIPI a su contourner les contraintes auxquelles il était confronté de par la crise sanitaire pour concrétiser divers projets.

Concernant les conférences, un colloque international a été organisé à Montréal, en partenariat avec l'Université McGill et le Centre Paul Roubier. De mars à juin, sept événements en ligne ont eu lieu, le dernier datant du 26 juin 2020 en collaboration avec l'APRAM, avec plus de 600 personnes.

L'équipe de recherche a fait le choix d'alléger la fin de l'année 2020 s'agissant des conférences, afin de préparer au mieux l'année 2021 et de se concentrer sur des appels d'offres ou des projets éditoriaux. Le grand colloque en droit des brevets sous la direction scientifique de Thierry DEBLED et Franck MACREZ a ainsi été reporté au printemps 2021. Ce calme s'agissant des conférences a toutefois été remis en cause avec l'acte 2 du confinement. En effet, en vue de conserver le lien avec les étudiants et le monde de la propriété intellectuelle, il a été décidé d'organiser chaque semaine, des conférences de deux heures, dédiées au droit comparé de la propriété intellectuelle dans différents pays du monde ; ces conférences alimentent par ailleurs la page *YouTube* du CEIPI.

L'année 2021 devrait être riche en colloques et conférences sur différents sujets (le droit des brevets, le droit des marques et des plateformes, le droit des dessins et modèles en l'honneur de François GREFFE). Sont prévus également la traditionnelle Journée d'actualité, un colloque organisé par les doctorants du CEIPI et le colloque de clôture du projet EIPIN IS.

Par ailleurs, de nombreux ouvrages portés par l'équipe du CEIPI ont été édités en 2020 ; il les énumère.

L'activité de recherche se traduit également par les réponses apportées à cinq appels d'offres en 2020. Il annonce que le CEIPI a remporté un appel d'offres de l'EUIPO : « *Study on dynamic blocking injunctions* », qu'il n'a pas été sélectionné pour un appel d'offres de la DG Grow de la Commission européenne concernant les indications géographiques, et qu'il est en attente des résultats de l'appel d'offres de l'EUIPO à propos d'une base de données sur les principaux jugements nationaux relatifs à l'exécution des droits de la propriété intellectuelle.

L'année 2020 a été marquée par la signature de deux accords, l'un avec l'Université d'Osaka (IPRISM) et l'autre avec le cabinet Vercken&Gauillier pour la création d'un prix de thèse qui récompensera tous les deux ans une thèse rédigée dans le domaine de la propriété littéraire et artistique. Il convient désormais de se pencher sur la mise en place d'un prix de thèse dédié à la propriété industrielle.

• Ressources humaines

M. BASIRE évoque la situation des agents du CEIPI dans le cadre du confinement, aujourd'hui mieux équipés du fait des investissements. 66 % de l'équipe est en télétravail à temps plein ; le reste de l'équipe vient de manière ponctuelle sur le site afin d'assurer des missions qui nécessitent leur présence, en particulier pour l'accompagnement technique des cours en distanciel.

Il fait part des mouvements au sein de l'équipe d'enseignants-chercheurs : Xavier SEUBA, qui a rejoint l'OEB et est remplacé à la direction du DU « *Contentieux des brevets en Europe* » par Emmanuel GOUGÉ et Franck MACREZ ; Céline MEYRUEIS, partie à la retraite depuis le 1^{er} septembre 2020, continue à apporter son soutien et son expertise, notamment en tant que directrice des études du DU « *Brevets d'invention* » ; Jean-Marc DELTORN a été recruté en tant que chercheur. Il précise que M. DELTORN est un ancien examinateur de l'OEB, spécialisé en droit des brevets et en intelligence artificielle, et qu'il est déjà impliqué dans le diplôme « *Intelligence artificielle et Propriété intellectuelle* ». L'objectif est de le recruter à terme en tant que maître de conférences contractuel, afin de continuer d'investir cette voie de l'intelligence artificielle et se doter d'un spécialiste en droit des brevets aux côtés de Franck MACREZ. Pour ce faire, il est important de lancer une chaire « *Intelligence artificielle et Propriété intellectuelle* ».

M. BASIRE ajoute que l'année 2021 sera cruciale parce qu'elle permettra au CEIPI d'assurer avec l'Université de Strasbourg le renouvellement de son actuel contrat d'objectifs et de moyens (COM), arrivant à son terme à la fin de l'année 2020. Le COM a permis de renforcer les liens avec l'université, en formalisant les principes stratégiques partagés dans une vision pluriannuelle, ainsi que les objectifs et les moyens de les atteindre.

L'université, afin d'assurer le développement du CEIPI, a mis à disposition le bâtiment de la rue Schiller et a permis l'entrée du CEIPI au Cardo. Dans le cadre de ce COM, le CEIPI a également pu présenter un certain nombre de demandes de recrutement pour des postes de statutaires et de contractuels. Il rappelle que le CEIPI ne dispose pas de moyens d'action sur la création de postes de titulaires à la différence des postes contractuels financés sur ses ressources propres. L'université a toujours été très attentive aux besoins exprimés par le CEIPI. À ce titre, elle a généralement rendu un arbitrage favorable pour le recrutement de personnels contractuels pris sur les ressources propres du CEIPI sous réserve de vérification du respect du plafond d'emplois fixé par le COM. Il espère que cette liberté et cette bienveillance de l'université seront conservées dans le nouveau COM.

S'agissant des postes statutaires, un MCF titulaire a été recruté en 2018 sur un poste de professeur. Il espère pouvoir faire évoluer le COM sur ce point afin d'offrir de réelles perspectives d'évolution pour les enseignants-chercheurs du CEIPI. En effet, le CEIPI ne pourra poursuivre son développement et constituer une réelle école de pensées qu'à la condition de pouvoir recruter des enseignants-chercheurs de qualité et de leur offrir une évolution de carrière (le CEIPI comptant actuellement un seul professeur).

Il achève son propos en faisant remarquer que la crise ne doit pas empêcher d'avancer, d'innover et de se remettre en cause. Il convient, avec le soutien du Conseil d'administration, d'être vigilant et proactif dans un contexte où la concurrence se fait de plus en plus grande, tant à l'étranger qu'en France.

4) Intervention du Président de l'Université de Strasbourg

M. DENEKEN débute son intervention en soulignant que l'exposé de Yann BASIRE montre à quel point le CEIPI sait relever les défis, y compris en temps de crise sanitaire. Il remercie les enseignants-chercheurs et le personnel administratif du CEIPI pour leur engagement, leurs efforts et toute l'énergie déployée pour traverser cette crise le mieux possible.

Après avoir brièvement exposé les modalités organisationnelles des enseignements à l'UNISTRA en cette période de crise, il revient sur la grande connivence entre le CEIPI et l'université. L'université l'accompagne dans ses complexités, ses originalités, ses singularités et ses difficultés au travers d'un contrat d'objectifs et de moyens. Le COM permet de se donner les moyens de la pluriannualité, ce qui est important dans un contexte budgétaire où la politique des ressources humaines est une priorité ardente. Pour négocier un contrat d'objectifs et de moyens, il faut des équipes légitimes et consolidées. Or le calendrier électoral de l'Université de Strasbourg et de certaines composantes a été bouleversé par la crise sanitaire. Les élections devraient se dérouler fin février ou début mars. Il rassure les membres du Conseil d'administration du CEIPI : la continuité institutionnelle sera assurée, par un prolongement du mandat des élus des instances universitaires, ainsi que la nomination d'un administrateur provisoire. Il annonce par ailleurs que Valérie GIBERT, la nouvelle directrice générale des services, a pris des fonctions le 1^{er} novembre 2020, invitant l'équipe du CEIPI à la contacter pour le COM. Lui-même est prêt à enclencher, dès qu'il le faut, un travail sur un bilan et les perspectives pour ce nouveau contrat. Dès lors que l'université a les moyens et que la confiance est réciproque, elle n'a aucune raison de ne pas faire droit aux demandes des composantes ; elle a tout intérêt à ce que chaque composante se développe à sa manière et avec ses particularités, à savoir pour le CEIPI un public étudiant et professionnel, un développement à l'international et un lien avec les grands organismes de qualification et de brevets industriels.

Concernant la nouvelle implantation, M. DENEKEN ajoute qu'il s'agit d'un grand plus, à la fois pour le confort des enseignants-chercheurs et des étudiants, mais aussi pour la visibilité internationale et les collaborations avec d'autres organismes un peu connexes que sont l'INPI, l'IEEPI, Sciences Po Strasbourg et l'IPAG probablement.

M. BATTISTELLI souligne que le CEIPI a su réagir de manière remarquable à la situation de crise. Il félicite M. DENEKEN pour l'aboutissement du chantier du Cardo et le remercie encore pour son soutien engagé pour le CEIPI. Concernant le nouveau COM, le CEIPI est évidemment prêt à engager la discussion dès que possible avec la nouvelle directrice générale des services et l'équipe de présidence en place. Les ressources humaines et la carrière universitaire des enseignants et des chercheurs, ainsi que la préservation des spécificités du CEIPI, notamment son caractère international et son niveau de ressources propres, seront des sujets au cœur de la construction de ce COM pour les quatre années à venir. Il rappelle que les excédents dégagés par le CEIPI grâce aux ressources propres permettent d'investir directement dans le renforcement et l'amélioration du Centre.

M. DENEKEN indique que l'université n'a pas vocation à avoir une attitude d'aubaine envers les composantes qui dégagent des ressources propres. Elle souhaite simplement avoir l'assurance d'une participation aux frais induits, par exemple, par la gestion des contrats de travail (licenciement, démission, etc.). Il observe que le CEIPI a assez peu d'enseignants-chercheurs titulaires d'université et qu'il peut avoir des contrats de travail ponctuels sans forcément de plan de carrière ; ceci est dû à la nature même du CEIPI. Cependant, il a bien entendu l'appel de Yann BASIRE ; les choses peuvent évoluer sous des formes diverses. Le contrat d'objectifs et de moyens doit permettre d'écrire les quatre années à venir avec beaucoup de sérénité.

M. BATTISTELLI précise qu'au-delà de la question de ressources humaines, le CEIPI aura besoin d'investir pour faire face aux défis, notamment de transformation des modes d'enseignement. Par exemple, pour développer l'enseignement hybride, piste qui apparaît la plus pertinente, il convient d'investir en matériel et en formation des enseignants et des étudiants. Pour ce faire, il faut pouvoir utiliser « les capacités financières » dégagées par le CEIPI.

M. DENEKEN partage les propos de M. BATTISTELLI. Il encourage Yann BASIRE et Stéphane THOMAS à poursuivre le travail de préparation du renouvellement du COM avec les équipes de l'université, le contrat expirant prochainement.

Mme KIESEL LE COSQUER concède que l'installation au Cardo donne une excellente image du CEIPI. Le CEIPI ayant pour principaux concurrents des établissements comme Queen Mary, Max Planck ou l'Université d'Alicante, qui sont composés de très nombreux professeurs, il est important aussi pour l'image du CEIPI, dans cette situation concurrentielle en Europe, d'avoir un nombre de professeurs beaucoup plus conséquent, même si ses maîtres de conférences sont remarquables. Elle milite pour que l'université en tienne compte dans le prochain COM.

M. DENEKEN convient qu'il faut tenir compte de la situation de départ du CEIPI, de sa situation actuelle et de celle pour le prochain COM ; des transformations de postes sont possibles.

Il souligne la difficulté de faire évoluer les maîtres de conférences HDR sur des postes de professeurs. Dans le cadre des travaux de la nouvelle loi de programmation de la recherche, plusieurs présidents d'université avaient proposé de les transformer en professeurs ; l'enveloppe n'aurait pas été très élevée. Cela n'a pas été retenu dans la loi ; il ne sait pas si cela sera possible établissement par établissement. Actuellement, le rehaussement maître de conférences/professeur est possible grâce à la procédure de l'article 46.3 et la différence de masse salariale incombe à l'établissement. Certaines facultés passent par des professeurs conventionnés. Il est prêt à étudier avec le CEIPI les différentes possibilités RH ; il faut simplement être sûr de pouvoir les supporter financièrement.

Par ailleurs, Yann BASIRE a montré une montée en puissance de l'activité de recherche qui fait du CEIPI un vrai acteur de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'université doit aussi pouvoir suivre dans ce domaine.

M. BATTISTELLI rappelle que dans le passé, des professeurs qui relevaient d'autres entités se consacraient à 100 % au CEIPI, mais qu'ils ne figuraient pas sur le listing CEIPI. Il faudra aussi prendre en compte cette situation.

M. FAURE félicite toute l'équipe du CEIPI pour sa capacité à poursuivre ses activités de façon efficace et remarquable durant la crise sanitaire. Elle a fait preuve de beaucoup d'adaptabilité et de résilience.

S'agissant de l'offre de formation, il souligne que certaines formations sont montées en puissance et d'autres semblent être en perte de vitesse. Il estime qu'il faut faire l'effort de distinguer ce qui relève du conjoncturel et des effets de la crise sanitaire et ce qui relève du structurel et de formations qui correspondent moins aux attentes et besoins des étudiants et auditeurs. Il suggère de profiter de cette période pour réaliser un travail de réajustement de l'offre afin de la rendre toujours aussi pertinente que possible.

Il adhère à l'idée qu'il faut, dans le prochain COM, doper le CEIPI en termes RH, car au-delà du pyramidage des emplois, c'est une question d'attractivité. Pour susciter des vocations, il faut donner des perspectives d'évolution dans la voie académique. Concédant que cela reste compliqué, il est prêt à relayer tous les messages qu'il faut.

Enfin, il annonce que l'INPI intégrera le Cardo d'ici la fin de l'année, en portant l'espoir que ce rapprochement physique permet de travailler encore plus étroitement ensemble, en particulier concernant les événements à l'international. Yann BASIRE a mentionné les partenariats signés et les événements organisés à l'étranger ; les acteurs de l'INPI et du CEIPI pourraient essayer de coupler leurs échanges et déplacements et utiliser l'effet d'entraînement INPI pour faciliter les liens institutionnels entre le CEIPI et des homologues étrangers.

M. BERETZ remercie le Conseil de l'accueillir dans sa nouvelle fonction de président de l'IEEPI. En tant qu'ancien président de l'Université de Strasbourg, il est content de constater que Michel DENEKEN a pris le relais dans le soutien apporté au CEIPI.

Il fait savoir que l'IEEPI déménagera également au Cardo d'ici la fin de l'année ; le fameux pôle de compétences en propriété intellectuelle sera donc effectif. À l'instar des intervenants précédents, il attend beaucoup de cette co-localisation. Ils travaillent déjà tous de concert dans une excellente ambiance au service d'un objet commun, mais prendre un café ensemble – quand cela sera à nouveau possible – créera des synergies et une dynamique différentes. Il est persuadé que d'ici le prochain CA, ils pourront faire état d'activités communes INPI/IEEPI/CEIPI.

M. BDIOUI présente les excuses de Daren TANG, le directeur général de l'OMPI, pour son absence. M. TANG est impressionné par la coopération triangulaire OMPI, CEIPI et INPI et assure qu'il œuvrera en vue de développer davantage ces partenariats. L'OMPI est prête à explorer avec le CEIPI une coopération sur trois volets : le développement des compétences en propriété intellectuelle dans le milieu des affaires, telles que la valorisation et la commercialisation de la propriété intellectuelle ; la manière dont l'OMPI pourrait concentrer ses efforts sur les compétences et la façon dont l'OMPI pourrait bénéficier de l'expertise du CEIPI dans certains domaines de la recherche académique et des technologies de pointe, telle que l'intelligence artificielle. L'OMPI souhaite engager des consultations sur ces points avec le CEIPI dès le début de l'année prochaine.

M. BATTISTELLI remercie M. BDIOUI pour son intervention et lui demande de transmettre ses félicitations à Daren TANG. Il souligne que l'OMPI est un partenaire essentiel du CEIPI et qu'il est tout à fait ouvert au développement de cette coopération.

M. SUEUR félicite également M. BASIRE et son équipe quant au travail fantastique réalisé ces derniers mois. Il observe que le président de l'Université de Strasbourg a souligné l'excellent travail accompli en recherche. Il estime important d'insister sur le fait que le CEIPI traite de sujets internationaux ; il cite pour exemple le travail conduit par Franck MACREZ et d'autres sur l'intelligence artificielle. Il est également relevé la nécessité et le caractère positif d'avoir dans ce cadre des professeurs avec le titre de professeur.

Il rectifie un élément des propos de Yann BASIRE : la période actuelle est celle où il y a le moins de flou s'agissant de la juridiction unifiée des brevets, puisque la décision de la Cour constitutionnelle allemande est claire depuis trois mois ; le gouvernement allemand espère qu'elle sera ratifiée avant la fin de l'année.

M. NUSS revient sur le pôle de compétences en propriété intellectuelle. Il est l'un de ceux qui croient en ce pôle depuis l'origine. Il souhaite vraiment, qu'avec l'arrivée de nouvelles personnes, notamment Yann BASIRE et Alain BERETZ, que cette fois-ci, l'union entre l'INPI, l'IEEPI et le CEIPI aille au-delà des paroles et qu'elle se concrétise par des actes et qu'enfin, ce pôle de compétences à Strasbourg fasse rayonner le CEIPI.

M. BATTISTELLI concède que ce projet de pôle date d'un certain temps. Plusieurs personnes présentes y ont participé personnellement et se réjouissent qu'il se mette enfin en place. Cela implique aussi que chaque entité respecte son domaine de compétences dans une logique de complémentarité qui est à développer ou à renforcer.

Il conclut cet échange en prenant note, au nom du Conseil d'administration et avec une grande satisfaction, des résultats obtenus, de la façon dont le CEIPI a su traverser ces différentes crises, du soutien réaffirmé de l'Université de Strasbourg au développement du CEIPI et de l'encouragement du président de l'université à accélérer les discussions pour la signature du nouveau contrat d'objectifs et de moyens de quatre ans.

M. BASIRE souhaite encore répondre sur plusieurs points :

- *Renouvellement du COM* : Stéphane THOMAS et lui-même sont en contact avec la direction générale des services de l'université depuis de nombreux mois pour avancer sur ce COM ; la crise sanitaire a ralenti le processus, mais un rendez-vous avec les vice-présidents compétents et la DGS a été acté, début de l'année 2021 pour engager le dialogue sur le bilan du COM actuel et sur le prochain COM.

▪ *Coopération INPI-CEIPI* : il trouve la suggestion de la synergie avec le développement à l'international de Pascal FAURE, excellente. Il serait également ravi d'essayer d'organiser des conférences internationales avec les différents représentants et l'INPI.

S'agissant plus largement de la relation partenariale CEIPI-IEEPI-INPI, il considère que c'est une bonne chose que l'INPI et l'IEEPI emménagent prochainement au Cardo. Il partage la volonté commune de créer une synergie en bonne complémentarité.

▪ *Coopération OMPI-CEIPI* : il se réjouit de la volonté de Daren TANG de vouloir coopérer en force avec le CEIPI sur les trois sujets mentionnés par M. BDIQUI. Il pense qu'ils pourront renforcer leur coopération sur d'autres éléments, tels que le programme de formation sur le transfert de technologies qui existe depuis 1978 et pour lequel l'Académie souhaiterait renforcer la valorisation du certificat. Pour ce faire, il émet l'idée d'élaborer un diplôme universitaire sur le transfert de technologies, offert à des participants qui viendraient du monde entier, avec un contrôle des connaissances à la fin.

▪ *Volet recherche* : il rappelle que lors de la présentation de son projet stratégique, il avait évoqué l'importance d'avoir trois axes au sein du laboratoire de recherche : un axe « *droit matériel* », qui est l'axe traditionnel dans lequel il se retrouve et il a travaillé avec la DGE dans l'élaboration de l'ordonnance sur le droit des marques ; un axe « *politique* », dans lequel le CEIPI joue un rôle de *lobbying* auprès des décideurs et un axe « *nouvelles technologies* » dans lequel le CEIPI se reflète à travers la formation et va se refléter de plus en plus dans la recherche sur l'intelligence artificielle, la science des données, le *blockchain*, etc.

5) Rapports d'activité dans le domaine de la formation

1/ Section française

M. BASIRE présente son rapport comme suit :

▪ *s'agissant de la direction des formations*, il souhaiterait nommer Alexander WURZER codirecteur du master « *Management de la propriété intellectuelle* » aux côtés de Christophe GEIGER qui est actuellement en CRCT (congé pour recherches ou conversions thématiques), au regard de son investissement et de son expertise. Il est professeur associé du CEIPI et déjà directeur du DU « *IP Business Administration* ». Il soumet ce point à l'avis du Conseil d'administration.

Par ailleurs, il informe que la direction des études est assurée par Céline MEYRUEIS pour le DU « *Brevets d'invention* » - bien qu'elle soit à la retraite depuis le 1^{er} septembre 2020 -, par Franck MACREZ pour les masters 2 et par lui-même pour le DU « *Marques, dessins et modèles* ».

▪ Il donne ensuite les effectifs et les taux de réussite par type de formation.

S'agissant des DU « *Brevets d'invention* » et le DU « *Marques, dessins et modèles* », il rassure les administrateurs : les étudiants qui ont dû annuler en dernière minute pour le cycle accéléré - ce qui explique la légère baisse des effectifs s'agissant du cycle accéléré - viendront l'an prochain. La légère hausse des effectifs du cycle long est sans doute conjoncturelle ; en effet, les étudiants venus à l'entretien préalable au mois de juillet n'ont pas été recrutés en cabinet entre le moment de l'entretien et le début de la formation, du fait de la situation sanitaire et économique. Les taux de réussite aux examens (réalisés en distanciel) sont quasiment similaires à ceux de l'année précédente.

Pour le séminaire EQF, le nombre de participants augmente de façon significative par rapport à 2019 et 2018 du fait de l'organisation en distanciel. Il note avec satisfaction que le soutien de tous les intervenants pour assurer la communication, dans un délai limité, a porté ses fruits.

Concernant les masters, il met en exergue l'ouverture du parcours en propriété intellectuelle en master 1 avec la Faculté de droit. L'intérêt de ce master 1 est que les étudiants, qui ont déjà été sélectionnés et qui réussiront leur année, iront directement en master 2 « *Propriété intellectuelle et Valorisation des biens immatériels* ». Le nombre de candidatures aux quatre masters 2 en formation initiale est bon (1 000 contre 450 l'an dernier). L'absence d'inscriptions à date au master 2 « *Propriété industrielle* » s'explique par le fait que la formation débute qu'en janvier 2021.

Il passe également en revue les différentes activités des étudiants des masters 2, qui ont été bouleversées cette année.

Concernant le pôle Management, il précise que le master « Management » était prévu en ligne avant que le confinement soit annoncé ; il débutera en janvier. Le DU in IP Business administration est un projet pilote pour le CEIPI, puisque c'est la première formation proposée totalement en ligne ; les chiffres des inscriptions sont extrêmement encourageants.

Le DU « *Intelligence artificielle et Propriété intellectuelle* », organisé entre janvier et juin, est également un projet pilote. Pour l'année à venir, il a été décidé de le dispenser entièrement en ligne. Avec 36 participants pour la deuxième session, les résultats sont plus qu'encourageants.

Le DU « *Droit européen des signes distinctifs et des dessins et modèles* » débute la semaine prochaine, avec 24 inscriptions, ce qui est un bon chiffre.

La *Summer School* et la journée contrefaçon ont dû être annulées. Il espère qu'elles pourront être organisées en 2021 ; la *Summer School* aura sans doute un format différent.

- La taxe d'apprentissage est passée de 14 000 € en 2019 à 40 000 € en 2020, grâce à la campagne de communication lancée et le soutien de l'AACEIPI. Il considère que c'est un excellent signal de la perception du CEIPI auprès des opérateurs économiques et des acteurs de la propriété intellectuelle en France. Il espère que ce chiffre augmentera d'année en année.

Il termine en annonçant la création d'un fonds d'aide pour les étudiants, dont l'objectif est d'attribuer des bourses de mérite pour les étudiants inscrits en master 2 qui ne sont pas éligibles aux bourses du CROUS, bourses qui sont d'ailleurs impossibles à obtenir pour les étudiants inscrits dans un DU. Ce fonds a aussi vocation à aider les étudiants dans les activités qui leur sont proposées dans l'année et qui engendrent des frais (séminaire à Alicante ou EIPIN).

M. DENJEAN, représentant M. LEVIEILS, président de l'ACPI, se renseigne sur l'orientation que prend le profil des étudiants au sein du CEIPI, cycle long ou cycle accéléré, par rapport à leur formation initiale. Il existe en effet une vraie problématique de recrutement en cabinet par rapport à des profils qui ne sont pas toujours adaptés aux besoins, notamment en électronique et mécanique.

M. INTES partage sa détermination d'essayer de mettre en place, dans un format assez différent de celui du passé, la *Summer School*. Avec Yann BASIRE, il réfléchit à maintenir certains sujets au sein de cette *Summer School*. Il aimerait vraiment qu'elle ait lieu.

M. BASIRE indique que cette année, dans le cycle long, plus d'étudiants de mécanique et d'électronique sont inscrits. L'objectif est d'opérer une démarche commune auprès des écoles d'ingénieurs pour les sensibiliser à l'enseignement de la propriété intellectuelle et susciter des vocations. Cette difficulté se ressent au CEIPI par une baisse constante des inscriptions dans le cycle long « *Brevets d'invention* ».

Il partage la primeur d'une information qu'il vient d'avoir : le président de la Région Grand Est, Jean ROTTNER, a accepté d'être le parrain du CEIPI pour la promotion 2020-2021.

M. BATTISTELLI met aux voix la nomination d'Alexander WURZER en tant que codirecteur du master « *Management de la propriété intellectuelle* ». Cette nomination est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2/ Section internationale

M. DEBLED souligne en préambule l'adaptabilité et l'adaptation dont les différents intervenants de la section internationale ont dû faire preuve en cours d'année par rapport à la situation sanitaire. Il passe en revue les différentes activités, comme suit :

- *pour la formation de base en droit européen des brevets*, les sessions qui avaient été interrompues à partir du mois de mars ont pu être rattrapées au cours de l'année. Les cours de cette formation, qui ont toujours eu lieu en présentiel dans toute l'Europe, sont progressivement passés en formation hybride, les derniers y étant passés en septembre. L'offre à distance offre plusieurs opportunités, par exemple celle de permettre à des inscrits au cours de Paris, qui n'aura probablement pas lieu faute de participants, de suivre le cours de Bruxelles organisé également en français.
- *concernant les séminaires de préparation à l'examen européen de qualification*, l'équipe a décidé d'organiser le cours en présentiel quand cela était possible. Ainsi, pour les séminaires ABC, les groupes francophones étaient présents à Strasbourg ; pour les candidats, notamment belges et suisses, qui avaient

des difficultés à se déplacer en France, une formule hybride était proposée. Les groupes en présentiel dont les cours ont été interrompus par le deuxième confinement ont rattrapé leur retard.

Le séminaire de préexamen, les séminaires ABC en langues étrangères (anglais et allemand) et le séminaire D ont été organisés à distance étant donné la difficulté de réunir beaucoup de tuteurs et participants de nombreux pays, vu le contexte sanitaire. M. DEBLED pointe les prestations absolument exceptionnelles du service administratif de la section internationale, en particulier de Christiane MELZ, qui a piloté de main de maître tous les séminaires à distance à partir de Strasbourg. Si le nombre de candidats francophones est en légère augmentation et celui des candidats germanophones stable, celui des candidats anglophones présente une importante diminution.

L'examen principal de l'EEQ a été annulé en 2020. Pour le préexamen, tous les participants qui étaient prêts ou dans les conditions pour le passer ont automatiquement été considérés comme reçus. En revanche, tous les candidats qui auraient dû passer ABCD doivent le présenter en 2021. Pour ceux qui ont suivi les formations du CEIPI à l'automne 2019 ou en janvier 2020 pour se préparer aux épreuves ABCD, un cours de rafraîchissement leur sera proposé à un coût couvrant simplement les frais du CEIPI.

- *La formation des examinateurs de l'OEB pour les épreuves du préexamen* a été scindée en quatre demi-journées, considérant que passer deux fois huit heures d'affilée en ligne était trop dur.
- Le séminaire organisé en coopération avec l'OMPI et l'INPI à propos du transfert de technologies a été maintenu. Il félicite Oleksandr BULAYENKO et les équipes qui ont réussi à organiser ce séminaire, dont les participants viennent du monde entier, à distance et en une seule fois ; pour ce faire, il a été nécessaire d'adapter le programme et de réduire les tranches horaires.
- *S'agissant du séminaire « Intelligence artificielle et propriété intellectuelle »*, le taux de participation baisse un peu. Il faudra probablement réinventer ce cours et le rendre plus compatible avec le DU « *Intelligence artificielle et Propriété intellectuelle* » organisé par ailleurs par Franck MACREZ.

M. MACREZ rebondit sur le séminaire « *Intelligence artificielle* » ; la réflexion n'a pas avancé pour l'instant ; il doit en reparler avec Giancarlo FROSIO. Personnellement, il n'a pas le sentiment qu'il existe une véritable concurrence entre un diplôme sur une année et un séminaire sur une période courte.

Concernant le DU « *Contentieux des brevets en Europe* », un changement de direction est intervenu. Elle est portée par Emmanuel GOUGÉ et lui-même. Il avoue qu'ils ont été confrontés à de multiples difficultés au démarrage, notamment par le départ de l'agent administratif gérant cette formation au cours de l'été, et du basculement en distanciel dès la rentrée. Il remercie vivement Stéphanie STRASSER, qui a fait un travail formidable et précieux. Il espère que courant 2021, ce DU pourra être organisé en présentiel au Cardo dès que possible.

En écho aux propos de Thierry SUEUR sur le dossier de la JUB, même s'il ne fait pas de rapport avec la date de la décision allemande, les inscriptions sont arrivées au dernier moment pour cette rentrée ; finalement, le nombre d'inscrits attendu a été atteint.

M. BATTISTELLI interroge Thierry DEBLED sur la baisse significative des inscriptions des participants anglophones à la préparation de l'examen EEQ. Cette baisse est-elle conjoncturelle ou structurelle ?

M. DEBLED est persuadé qu'elle est purement conjoncturelle, la situation actuelle créant énormément de doutes ; les entreprises et cabinets recrutent moins et les participants eux-mêmes sont moins motivés à passer l'examen. Il précise que l'OEB a décidé de maintenir cet examen européen en 2021, sous une forme électronique. Le système sera disponible à partir de janvier pour que les candidats puissent le tester. Il espère que les formateurs pourront également le tester afin qu'ils puissent aider les candidats s'ils rencontrent des difficultés de fonctionnement. A ce stade, les tuteurs ne savent pas si les méthodologies qu'ils leur donnent pour passer l'examen seront adaptées au système à venir. Cela aura sans doute pour conséquence qu'il y aura moins d'inscrits à l'examen en 2021.

M. SUEUR constate que l'OEB, face à la crise, a changé ses façons de faire et a suscité l'usage des vidéoconférences pour des audiences, voire pour des oppositions, dans le cadre des examens des brevets. Cela est encadré par une consultation qui se terminera fin novembre pour une décision en fin d'année. Il s'interroge : le CEIPI peut-il réfléchir à une formation pour aider les gens qui vont mener des oppositions à examen à bien le faire face à un examinateur, notamment dans le cadre des procédures *inter partes* ?

M. LEYDER se joint aux félicitations en direction de Christiane MELZ et de son équipe pour le support dévoué qu'elles ont apporté à travers la crise.

Il réitère son intervention de décembre 2019, qu'il a rappelée à M. BATTISTELLI par écrit : il convient d'étudier les moyens de remédier à une baisse de fréquentation dans les formations sans trop de délais.

S'agissant des formations hybrides, il pointe qu'il lui a été communiqué une différence de traitement entre les participants en présentiel et les participants en distanciel.

Pour rebondir sur les propos de M. SUEUR, l'Office n'envisage que des procédures orales en distanciel, y compris *inter partes*. En revanche, les Chambres de recours prévoient des procédures hybrides. Il pense qu'ils sont globalement d'accord pour dire qu'en distanciel, l'on est moins équipé et que l'on n'a pas le même rapport avec la division d'opposition ou la Chambre de recours qu'en présentiel. Il adhère à la suggestion de Thierry SUEUR de développer des formations permettant de revenir au même niveau et de mieux convaincre.

M. BATTISTELLI confirme avoir réceptionné une lettre de la part de M. LEYDER ce matin, qui soulève la question d'une différence de tarifs en fonction des lieux géographiques où peuvent être organisées les formations à la préparation de l'EQE, ainsi que la possibilité d'un soutien qui pourrait être apporté par l'Union européenne sur ce thème. Le sujet est naturellement ouvert au débat.

Il rappelle qu'il y a quelques années, l'OEB avait engagé un programme spécifique de formation pour des ingénieurs des *patent attorney* dans les pays nouveaux membres qui correspondent en fait aux pays dans lesquels le niveau de vie est le plus bas et où les coûts des formations du CEIPI pouvaient paraître élevés. Il lance l'idée d'avoir une coopération dans ce domaine avec l'OEB puisque l'objectif est le même : former des professionnels de qualité dans tous les Etats membres de l'OEB.

M. SEUBA est heureux d'avoir l'opportunité de continuer à travailler avec ses anciens collègues et amis du CEIPI en siégeant à ce Conseil administration en tant que directeur à l'Académie européenne des brevets et de l'EEQ à l'OEB. Cette année, l'examen sera en ligne. Les défis technologiques sont énormes, mais beaucoup d'avancées ont été réalisées dans ce domaine tout comme dans celui de l'organisation des examens, grâce à la coopération très étroite avec l'EPI.

La compagnie qui va mettre en place l'examen en distanciel a été sélectionnée ; le *supervisor board* de l'EQE donnera donc des informations dès la semaine prochaine aux candidats.

S'agissant de la formation des tuteurs, il a été décidé la veille d'organiser une session pour les formateurs et une session pour les candidats dans le but de donner des détails sur le fonctionnement du système.

Pour le projet CSP, il est en cours de redimensionnement avec l'EPI. Le CEIPI est l'un des principaux partenaires de l'OEB pour la formation des brevets, y compris dans des pays du projet CSP.

Depuis sa prise de fonction à l'OEB au mois de juin, il a eu plusieurs rendez-vous avec des membres du CEIPI ; il est heureux de cette coopération pour la préparation des projets à venir et de pouvoir donner ces premières nouvelles.

M. BATTISTELLI pense que le CEIPI, en coopération avec l'OEB, peut et doit aider les professionnels à se préparer et à s'adapter à ces changements.

Pour revenir sur le programme du CSP, il signale qu'il ne comprend pas la formation de base. Il suggère d'examiner la possibilité d'inclure cet aspect dans le cadre d'une coopération OEB/CEIPI.

M. SEUBA propose de continuer le travail avec Thierry DEBLED et Yann BASIRE sur la formation pour les nouveaux pays membres.

M. DEBLED revient sur la baisse de fréquentation en relevant qu'une partie est cette année conjoncturelle. Une autre est probablement due à un problème de tarifs, mais la formation en ligne organisée cette année fonctionnait finalement bien. Même si les tarifs sont élevés pour ces nouveaux pays, il fait savoir que le CEIPI ne gagne pas d'argent sur ces formations, parce que la majorité des tuteurs sont des tuteurs étrangers pour lesquels les frais de déplacement et d'hébergement sont beaucoup plus importants que pour les formations en Europe. Pour ces nouveaux pays, il serait possible d'imaginer une formation exclusivement en ligne et donc à moindre coût. Il rappelle que dans le passé, les directeurs de l'Académie étaient favorables à l'idée de participer à la formation de base, mais à la condition d'organiser cela de manière régionale. Ils n'ont jamais réussi à définir la façon dont ils pouvaient choisir une région, chacune voulant que la formation se déroule chez elle et que les gens n'aient pas à se déplacer. Organiser un cours en ligne résoudrait le problème, donnerait la possibilité d'avoir des groupes plus nombreux, par exemple de 12 à 15, et ainsi de réduire le coût.

Il réagit à la différence de traitement dans la formation hybride entre les candidats présents et les candidats à distance pointée par Francis LEYDER. Pour avoir lui-même donné plusieurs cours en forme hybride, il partage quelques pratiques pédagogiques. Il s'est aperçu dans les fiches d'évaluation des séminaires que plusieurs commentaires des

participants portaient sur ces éléments. Ils vont donc organiser des formations pour les tuteurs qui dispensent des cours hybrides ou en ligne afin que ces problèmes ne se posent plus.

Il revient sur les tarifs différenciés pour dire qu'il faut encore qu'il voit quel soutien pourrait apporter l'Union européenne.

Il adhère à la suggestion du président d'inclure la formation de base dans le CSP. Il serait heureux d'en discuter avec Xavier SEUBA.

M. GROUT DE BEAUFORT rebondit sur les interventions de Thierry SUEUR et Thierry DEBLED quant à la possibilité de proposer une formation en aide aux utilisateurs de visioconférence pour les procédures orales. Il informe que l'ASPI organisera un webinaire sur le sujet le 9 décembre prochain en réponse aux nombreuses demandes des mandataires utilisateurs membres de l'ASPI.

Vu le nombre important de sujets dans ce domaine, il est persuadé que si le CEIPI proposait une formation, elle serait un succès et ferait du bien à tous. Le besoin existe, et ce dès maintenant. Il propose de partager le retour d'expérience de l'ASPI après le webinaire du 9 décembre 2020 avec M. DEBLED.

6) Section recherche

M. BATTISTELLI rappelle que Yann BASIRE assume l'intérim de la direction de la section recherche.

1/ Rapport d'activités sur la recherche

M. BASIRE présente son rapport, comme suit :

- il nomme les nouveaux arrivants, particulièrement Jean-Marc DELTORN, chercheur contractuel renforçant le volet Intelligence artificielle et brevets et Caroline LE GOFFIC et Nilce EKANDZI, deux membres associés. Il informe qu'en 2021, le HCERES viendra évaluer le laboratoire de recherche sur les cinq années qui précèdent.
- il mentionne parmi les événements organisés par le laboratoire depuis juin 2020 la web-conférence APRAM/Universités, le séminaire dédié au droit comparé de la PI et la journée de la jeune recherche en propriété intellectuelle organisée par l'IRPI. Le cycle de séminaires à la librairie Kléber se poursuit.
- Deux soutenances de thèses sont prévues en décembre : celle de Bertrand CASSAR sur l'évolution du monde juridique sous l'influence du numérique et des LegalTech et celle d'Elena IZYUMENKO qui envisage la liberté d'expression et la propriété intellectuelle.
- S'agissant des publications, il liste celles parues en 2020, dont « *Mélanges en l'honneur de Michel VIVANT. Penser le droit de la pensée* », « *Les lois de la robotique d'Asimov et le droit* » et « *L'État au défi des blockchains* ».
- Le laboratoire a répondu à divers appels d'offres/à projets régionaux et des institutions européennes. Il les énumère en précisant que grâce à ceux de la Région Grand Est, le CEIPI a pu recruter Caroline PAOLINI en contrat doctoral et Jean-Marc DELTORN en tant que chercheur de très haut niveau. Parmi les appels d'offres européens, il informe attendre avec impatience le résultat de l'appel d'offres de l'EUIPO sur un recueil des principaux jugements nationaux relatifs à l'exécution des droits de la propriété intellectuelle ; s'il était lauréat, ce projet permettrait de mettre le CEIPI en lumière.
- Concernant les accords de coopération comprenant le volet recherche, il rappelle les signatures avec l'Université d'Osaka et le cabinet Vercken & Gaullier (avec la mise en place d'un prix de thèse).
- Le programme d'accueil des chercheurs étrangers se poursuit ; malheureusement, les chercheurs en place sont confinés. D'autres sont prévus et investiront les bureaux quand cela sera possible.

Il achève son rapport en insistant sur la nécessité de nommer un nouveau directeur au laboratoire de recherche, l'Université de Strasbourg ayant demandé aux unités de recherche d'élire leurs directeurs pour le prochain contrat quinquennal qui débutera le 1^{er} janvier 2023. Il appartient au Conseil d'administration d'émettre un avis consultatif. Christophe GEIGER a fait part au président BATTISTELLI et à lui-même de son souhait de démissionner pour laisser la place à un directeur de l'unité de recherche qui préparerait ce prochain contrat quinquennal. Franck MACREZ a posé sa candidature. L'idée serait qu'il soit élu de manière intérimaire pour les deux années à venir à partir du 1^{er} janvier 2021, puis pour la période 2023-2027.

M. SUEUR félicite Yann BASIRE pour ce rapport complet et passionnant. Il dit apprécier le fait que le CEIPI éclaire les praticiens sur les interactions de la propriété intellectuelle et les droits fondamentaux. Il souhaite également savoir si le CEIPI a toujours des contacts avec le BETA.

M. BASIRE confirme que le CEIPI a des liens forts avec le BETA. Jean-Marc DELTORN a été recruté en tant que chercheur contractuel avec un co-financement CEIPI/BETA. L'objectif est qu'il mène un travail avec les chercheurs du BETA sur la question de l'intelligence artificielle. Les liens avec le BETA ont vocation à se renforcer, également avec une synergie entre formation et recherche. Il en profite pour faire informer que l'université a lancé un appel à projets pour monter des instituts thématiques interdisciplinaires (ITI). Le CEIPI ne participait pas directement à cet appel, mais s'est agrégé par la suite avec le BETA à une unité de recherche rattachée à Sciences Po Strasbourg.

2/ Désignation du prochain/de la prochaine directeur/trice du Laboratoire de recherche du CEIPI pour le nouveau contrat quinquennal 2023-2027. Avis consultatif du Conseil

M. BATTISTELLI résume le contexte : Christophe GEIGER, directeur de la section recherche actuel en CRCT, a fait savoir qu'il démissionnait de cette fonction considérant que l'un des rôles principaux du directeur serait de préparer l'évaluation du HCERES. Il relève que Christophe GEIGER ayant exercé deux mandats successifs de directeur de la section recherche, il ne pouvait plus être candidat pour un nouveau mandat. Franck MACREZ s'est porté alors candidat. Le Conseil doit émettre un avis consultatif et la décision relèvera ensuite des compétences du directeur général. Il passe la parole à M. MACREZ pour qu'il expose les motivations de sa candidature.

M. MACREZ indique qu'il a produit un document écrit à l'intention des administrateurs, qui leur a été envoyé en amont de la séance. Il avoue avoir eu un temps assez limité pour l'écrire, parce que le CEIPI a une activité débordante et qu'il est en sous-effectif. Il propose d'aborder des points qu'il n'a pas évoqués dans le document écrit. Depuis l'envoi du document, il a pris connaissance du règlement intérieur du laboratoire de recherche. Il fait remarquer que les membres du laboratoire ne connaissent pas ces documents. Cela l'amène à faire deux remarques, une sur la forme et une sur le fond, comme suit :

- *sur la forme*, il entend donner suite à une réserve émise par le HCERES dans son évaluation de 2017 par rapport à la gouvernance, en renouant avec le principe d'une réunion par mois. Il a découvert que ce principe figurait en fait dans les statuts du laboratoire de recherche du CEIPI. Le règlement intérieur parle d'un comité scientifique et pédagogique, constitué des chercheurs titulaires et seniors. Il lui semble important qu'il y ait des réunions plus régulières, que les chercheurs discutent de manière étroite et transparente sur les projets et qu'il y ait un accord de l'équipe sur le budget du laboratoire.

- *sur le fond*, il souhaiterait que les orientations de recherche se co-construisent. Le laboratoire, avec un réel fonctionnement en équipe plutôt que de se présenter comme une somme d'individualités dans les recherches menées, n'en serait que plus fort. Il concède que ce n'est pas forcément la culture en recherche juridique que de travailler véritablement en équipe.

Plusieurs défis sont donc à relever : l'évaluation HCERES, le colloque de clôture sur l'EIPIN, les ITI qui démarreront au 1^{er} janvier prochain avec un financement récurrent de huit ans et la co-construction du quinquennal 2023-2028. Il précise que le CEIPI fait partie de l'ITI Makers qui traite de l'Europe et qu'il discute beaucoup avec Julien PENIN, le directeur du BETA dans ce cadre. Il confirme que l'équipe du CEIPI continue de travailler avec le BETA dans le cadre du projet et en dehors de ce cadre.

En tant que directeur, son rôle sera de donner des directions. Selon lui, il faut que le CEIPI arrive à faire plus de propriété industrielle, en incitant davantage de jeunes doctorants à se mettre au droit des brevets et en développant les conférences grand public parce qu'il est important de parler de propriété intellectuelle au plus grand nombre.

Il termine en évoquant la co-localisation avec Sciences Po Strasbourg, l'INPI et l'IEEPI. La propriété industrielle trouvera de nouvelles voies grâce à elle. Il est convaincu qu'ils ont de belles choses enthousiasmantes à construire au sein de ce pôle de compétences au troisième étage du Cardo.

M. BATTISTELLI met aux voix la nomination de M. Franck MACREZ comme directeur par intérim de la section recherche du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022, puis comme directeur de la section recherche pour le mandat 2023-2027. Le Conseil de composante donne un avis favorable (à l'unanimité moins une abstention) à la candidature de Franck MACREZ au fonction de directeur par intérim pour la période 2021 et 2022, et de directeur de la section recherche (Laboratoire de recherche du CEIPI - UR 4375) pour le mandat 2023-2027.

7) L'ACEIPI – Actualités et perspectives

M. BATTISTELLI félicite Laurence DREYFUSS-BECHMANN pour son élection à la présidence de l'ACEIPI ; il lui souhaite plein succès dans cette nouvelle fonction qui s'ajoute à beaucoup d'autres, ce qui illustre son engagement pour la propriété intellectuelle. Il lui passe la parole pour présenter le bilan de l'association.

Mme DREYFUSS-BECHMANN donne la composition du bureau : Pierre GENDRAUD et Maxim VON ROHLAND sont vice-présidents, Chloé PIEDOIE est trésorière et Manon RINGEARD est secrétaire générale.

Elle présente le rapport d'activité 2019-2020, comme suit :

- dans le cadre des activités visant à accompagner les étudiants du CEIPI, l'équipe a organisé de nombreuses opérations en septembre 2019, dont deux journées d'accueil des nouveaux étudiants du CEIPI au cours desquelles elle a présenté l'association et les différents métiers de la propriété intellectuelle. Selon elle, il est très important de faire connaître les métiers aux étudiants dès leur arrivée et de créer ce lien immédiatement pour que les jeunes adhèrent à l'association à la sortie du CEIPI. Elle a également organisé la cérémonie de remise des diplômes.
- les activités en direction du réseau des *alumni* comprennent un petit-déjeuner table ronde sur les licences *FRAND*, un *after-work* – le premier et le deuxième confinements ont stoppé ce type d'activité –, la participation à la rédaction d'amendements au plaidoyer de l'UJUB avec des cosignataires prestigieux, et l'animation de la plateforme des *alumni*.
- l'ACEIPI a coopéré avec le CEIPI dans le cadre de la campagne sur la taxe d'apprentissage, notamment par de nombreux relais sur les réseaux sociaux qui ont porté leurs fruits. Elle rejoint le président qui dit depuis des années que ce n'est pas le CEIPI qui devrait contribuer à l'ACEIPI, mais l'inverse.

Concernant l'année à venir, le nouveau comité de direction souhaite créer deux pôles : un pôle « *Vie du réseau* » et un pôle « *Vie des idées* ». Elle cite des exemples d'activités portées par chacun des pôles, en insistant pour le pôle « *Vie du réseau* » sur les visites des institutions européennes ou sur le tutorat avec un système de parrain/filleul qui est très demandé par les étudiants. Le pôle « *Vie des idées* » sera en charge de l'organisation d'événements vers l'extérieur (conférences, webinaires, petits-déjeuners, etc.).

En tant que présidente, elle a à cœur d'essayer de développer le nombre d'adhérents, qui est aujourd'hui d'une centaine. Pour ce faire, elle a plusieurs idées (une première année gratuite pour les jeunes sortant du CEIPI ; des adhésions à vie moyennant le paiement d'une cotisation sur cinq ans ; des relances d'adhésion annuelles, etc.).

Elle conclut en indiquant que pour mettre en œuvre les actions sur le terrain des deux pôles, la campagne de recrutement et le soutien au CEIPI, la subvention demandée cette année est de 2 000 €.

M. BATTISTELLI réitère que cela devrait être l'association des anciens élèves qui soutient l'école et non l'inverse. Néanmoins, il ne voudrait pas ne pas donner la possibilité à la nouvelle équipe de commencer son mandat dans les meilleures conditions. Un avis favorable est donné à la demande de subvention.

8) Rapports financiers

1/ Présentation des résultats financiers de l'exercice 2019

M. THOMAS présente le compte financier 2019, en soulignant que l'année 2019 était excellente avec un résultat excédentaire de plus de 133.000 € (contre 94.000 € en 2018) et un taux de réalisation des recettes de 97 %. Il rappelle que ces excédents rentrent dans le fonds de roulement de l'université qui a la personnalité juridique, mais que le CEIPI garde en mémoire cette contribution, qui dépasse en 2019 les 2 M€. Il passe en revue les évolutions des postes de recettes et de dépenses par rapport à 2018 :

- *concernant les recettes*, les droits d'inscription sont stables alors que les autres produits et participations (taxe d'apprentissage, participation aux diverses organisations, activités partenariales, appels d'offres, etc.) sont en baisse du fait de l'arrêt d'un financement de la Région Grand Est et du départ d'un enseignant-chercheur contractuel en 2019 ; la taxe d'apprentissage reste autour de 10.000 €. Les dotations attribuées par l'université sont en légère baisse, aucun comité de sélection pour recruter un enseignant-chercheur statutaire n'ayant été organisé en 2019 contrairement à 2018 ; la dotation en heures d'enseignement est stable. Il rappelle que les droits d'inscription, que ce soit pour des formations diplômantes ou non, représentent la majeure partie des recettes.

- *concernant les dépenses*, les dépenses du personnel augmentent de 5 %. Les dépenses liées aux intervenants (frais de rémunération, de déplacement et de restauration) restent stables. Les dépenses relatives aux participants aux actions de formation continue diminuent de 12 % en raison de la baisse d'effectifs dans certaines formations. Les autres dépenses (frais de location de salle ou de relations publiques) baissent légèrement alors que les dépenses diverses de fonctionnement augmentent en raison de la hausse de la tarification de l'acquisition de documentation. Il met l'accent sur la politique de numérisation des supports d'enseignement, qui a entraîné une économie de plus de 30 % en 2019. Il signale que la dépense de rémunérations représente 61,45 %, sachant que le niveau d'emploi identifié dans le contrat d'objectifs et de moyens est de 65 %.

Il pointe, en conclusion, que la situation financière de 2019 est globalement comparable à celle de 2018, avec une augmentation de l'excédent d'environ 39.000 €. Ce résultat excédentaire de 133.000 € correspond à 5 % du compte financier en droit constaté ; il est également excédentaire en mode GBCP, qui est la nouvelle forme de la comptabilité publique.

2/ Présentation du budget 2021

M. THOMAS expose les principes directeurs qui ont permis de construire le projet du budget 2021, en rappelant que l'année 2020 est particulière par la crise sanitaire et que le projet de budget d'une année civile prend toujours en compte deux années universitaires, en l'occurrence pour 2021 l'année 2020-2021 et l'année 2021-2022. Le projet de budget est identifié à 2,8 M€. Il poursuit avec les précisions de recettes et de dépenses :

- *concernant les recettes prévisionnelles de 2021*, il est parti du principe que l'année universitaire 2020-2021 serait impactée par la crise sanitaire Covid et que l'année universitaire 2021-2022 se déroulerait dans une situation plus normalisée, donc avec un volume de recettes similaire à celui de 2019. Il précise qu'en cas de variation, un budget rectificatif pourrait être proposé courant 2021. Néanmoins, ce budget intègre une baisse de 11 % des droits d'inscription principalement sur les formations diplômantes (- 16 %). Les autres produits et participations sont envisagés à la hausse par rapport à 2019, y compris grâce à l'augmentation de la taxe d'apprentissage collectée ; il signale que la hausse sera moins importante qu'envisagé au moment de la préparation de ce budget puisqu'il vient d'apprendre que la Commission européenne n'avait pas retenu l'offre du CEIPI. Les dotations attribuées par l'université (dotation de fonctionnement, dotation pédagogique et administrative et dotation en heures d'enseignement) sont en augmentation ; la hausse principale porte sur la dotation en heures d'enseignement et est liée à un travail mené avec l'Université de Strasbourg pour mettre en avant la spécificité des masters et l'intérêt d'intégrer l'évolution du numérique et autres dans les masters du CEIPI qui sont souvent mutualisés.

- *pour les dépenses de rémunérations*, elles sont en légère baisse, du fait de l'absence temporaire d'un enseignant-chercheur en congé pour recherche, du passage à temps partiel d'un agent et du remplacement d'agents sur des niveaux indiciaires différents. Les dépenses liées aux intervenants restent toujours autour de 1 M€. Les dépenses en lien avec les actions de formation sont en baisse puisque le passage en distanciel, notamment sur l'année universitaire 2020-2021, a un impact sur 2021 (annulation de quelques opérations, baisse d'effectifs et d'un certain nombre de dépenses). Les dépenses relatives aux immeubles sont en baisse et les dépenses liées aux relations publiques en augmentation pour répondre à la volonté de poursuivre cette politique de valorisation de la communication du CEIPI en 2021.

En conclusion, le budget 2021 est présenté à l'équilibre, avec une baisse des recettes et des dépenses et en tenant compte de la situation actuelle de la Covid-19 et avec l'espoir d'une situation normalisée en 2021.

M. BATTISTELLI souligne que le CEIPI a fait un excellent exercice 2019, avec un excédent supérieur à celui de l'année précédente et surtout une bonne prévision de recettes et de dépenses. Le total des réserves s'élève tout de même à 2 M€. Le projet de budget 2021 est bâti à l'équilibre et présenté avec toutes les réserves et conditionnalités nécessaires compte tenu de la situation actuelle. Ce budget illustre aussi la capacité qu'a démontrée le CEIPI de s'adapter, de réagir et d'évoluer dans le cadre de la crise sanitaire vécue depuis le début de l'année 2020.

M. MACREZ souhaite également saluer l'admirable travail de Christine POLEWIAK du pôle finances du CEIPI. Même si M. THOMAS et d'autres ont participé à l'élaboration du budget prévisionnel, elle a assumé une importante charge de travail supplémentaire du fait du contexte actuel qui complexifie particulièrement l'exercice de prévisions.

M. BATTISTELLI s'associe, au nom du Conseil, aux remerciements de M. MACREZ.

Constatant qu'il n'y a pas d'autres interventions, il soumet le compte financier 2019 au vote. Les comptes financiers sont approuvés à l'unanimité.

Pour le budget prévisionnel 2021, il pense que le budget présenté est le meilleur qui puisse être proposé dans les circonstances actuelles ; comme l'a dit M. THOMAS, un budget rectificatif pourrait être proposé en mai 2021 si les conditions l'exigeaient. Il le met aux voix. Le projet de budget 2021 est approuvé à l'unanimité.

M. THOMAS revient sur un point identifié par M. BASIRE en début de conseil : le fait que le compte financier 2020 pourrait atteindre un excédent équivalent, voire supérieur, à celui de 2019. En effet, si les recettes de l'exercice 2020 ont quelque peu baissé, les dépenses sont en nette diminution, notamment parce que des formations, y compris des formations de la section internationale, ont été basculées en hybride ou distanciel puisqu'elles n'ont pas généré de frais de missions, de restauration, etc. Il est prévu d'avoir un échange avec la direction de l'université, notamment la direction financière, pour négocier que cet excédent 2020 puisse être affecté à des projets précis, notamment d'investissement d'importance du CEIPI, afin de préparer le CEIPI de demain ; il cite pour exemple les outils pour passer au distanciel. Le CEIPI est aussi en train d'opérer un certain nombre de commandes, mais l'année se terminant dans peu de temps, le niveau de dépenses restera finalement limité. Il espère que le Conseil d'administration sera pleinement en soutien de cette démarche auprès de la direction de l'université.

M. BATTISTELLI observe que M. THOMAS laisse entrevoir que l'excédent du compte financier 2020 pourrait être supérieur à celui de 2019 et indique l'intention d'investir cet excédent pour préparer, dans les meilleures conditions, le CEIPI face à ses différents défis. Comme l'ont démontré les expressions des différents administrateurs lors de l'échange avec le président DENEKEN, le Conseil adhère tout à fait à ce souhait. Il peut donc affirmer que la direction du CEIPI aura le soutien plein et entier du Conseil dans cette démarche vis-à-vis de l'université. Il propose de faire un point sur le sujet lors du prochain Conseil.

9) Mandat à la présidence du Conseil d'administration du CEIPI - Élection du Président

M. BATTISTELLI rappelle que le mandat du président du Conseil d'administration du CEIPI est de trois ans. Il a le sentiment que ces trois ans sont passés extrêmement rapidement, dans une période où le CEIPI a dû faire face à de nombreux défis, au-delà des défis liés à la crise sanitaire et à la crise économique. Il cite particulièrement l'installation du CEIPI au Cardo et le changement de directeur général marquant l'ouverture d'un nouveau cycle.

Il annonce être candidat au renouvellement de son mandat, avec l'intention de continuer à œuvrer, dans la mesure de l'influence que peut avoir un président de conseil d'administration, à la nécessaire modernisation et adaptation du CEIPI à un monde qui change rapidement et à cette symbiose tout à fait particulière réalisée au CEIPI entre le monde des professionnels, le monde des entreprises et le monde universitaire. Cette symbiose est indispensable pour une structure comme le CEIPI et dans le cadre d'une approche française, européenne et internationale, symbolisée par la participation au Conseil d'administration du CEIPI des représentants des principaux organismes en matière de propriété intellectuelle que sont l'OMPI, l'OEB et l'EUIPO.

Conformément à la procédure, il cède la présidence du Conseil d'administration au doyen, Thierry SUEUR, et demande à Stéphanie STRASSER de l'installer dans une salle virtuelle séparée afin qu'il ne participe pas aux débats.

M. SUEUR invite Stéphane THOMAS à rappeler les règles de vote concernant l'élection du président du Conseil.

M. THOMAS rappelle les dispositions statutaires : le mandat du président est de trois ans et est renouvelable. Son élection a lieu au premier tour de scrutin à la majorité des 2/3 des membres présents et représentés et ayant pris part au vote. La majorité simple suffit au 2ème tour de scrutin.

Il énumère ensuite les différents collèges qui peuvent voter, en nommant les personnes qui en font partie, à savoir le collège A (professeurs et enseignants assimilés), le collège B (autres enseignants), le collège des personnels administratifs, le collège des étudiants - qui est vacant -, le collège des personnalités représentant les organisations, les collectivités territoriales et activités économiques, et le collège des personnalités extérieures désignées par le Conseil à titre personnel.

M. SUEUR s'enquiert des interventions sur la candidature de Benoît BATTISTELLI au renouvellement de son mandat (prenant effet le 1^{er} janvier prochain), puisqu'il n'y a pas d'autres candidats. En l'absence de remarque, il propose, puisqu'il s'agit d'une élection, de passer par un vote confidentiel et demande à M. THOMAS d'expliquer la procédure.

Toutes les explications ayant été apportées, le processus de vote électronique est mise en œuvre. Après contrôle, les résultats sont alors affichés, avec 18 voix pour et 6 abstentions.

M. SUEUR déclare que Benoît BATTISTELLI est réélu avec 69,23 % des voix. *(Retour de M. BATTISTELLI sous les applaudissements du Conseil)*

M. BATTISTELLI les remercie pour leur confiance et accepte avec grand plaisir ce nouveau mandat.

10) Divers

M. BATTISTELLI cède la parole à Yann BASIRE pour le premier point divers, qui concerne M. François GREFFE, professeur au CEIPI.

M. BASIRE fait savoir que Maître GREFFE a été professeur au CEIPI pendant 45 ans ; il a assuré ses cours jusqu'au confinement. Il sollicite l'accord du Conseil d'administration pour le nommer professeur honoraire du CEIPI. Il aurait dû participer à ce Conseil ; malheureusement, un motif impérieux l'a empêché de se connecter, ce qu'il regrette profondément. Des générations d'étudiants et de professionnels de la propriété intellectuelle ont pu profiter de ses cours. C'est une personne investie, connue et reconnue dans les domaines du droit des dessins et modèles, de la propriété industrielle en droit des brevets et du droit de la communication et de la publicité. Il est l'auteur de deux traités dans la collection LexisNexis (droit des dessins et modèles et droit de la publicité). Ce titre de professeur honoraire serait une juste reconnaissance.

Par ailleurs, il envisage d'organiser un colloque en son honneur en 2021, qui serait suivi d'une publication dans la collection du CEIPI.

M. BATTISTELLI considère que le Conseil peut faire droit à cette demande de distinction de professeur honoraire à Maître GREFFE. En l'absence de prise de parole, il soumet le point au vote. Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'attribution du titre de professeur honoraire à Maître François GREFFE.

Il rend ensuite hommage à Philippe COMBEAU, qu'il a eu l'occasion de rencontrer à de nombreuses reprises. Il était un infatigable défenseur des positions françaises en matière de propriété intellectuelle, en particulier en matière de brevets, dans différentes instances telles que l'European Business, l'IP5 ou le Conseil d'administration de l'OEB. Thierry SUEUR étant le mieux placé pour parler de lui, il lui passe la parole.

M. SUEUR évoque en préambule la famille COMBEAU, qui est un nom important en France à divers égards : Yves COMBEAU, dominicain, historien, philosophe et qui collabore à l'émission du Jour du Seigneur ; Jacques COMBEAU, qui a terminé responsable de la propriété industrielle chez IBM et a été adjoint et conseiller au MEDEF ; Paul COMBEAU, polytechnicien, qui a été le directeur général d'Alstom pendant plusieurs années sous la présidence de Pierre BILGER, et Philippe COMBEAU qui vient de disparaître.

Il rappelle que, pendant des décennies, la propriété industrielle, en particulier le monde des brevets, s'est développée sous l'égide de deux stars : Paul MATHÉLY et Philippe COMBEAU, dans des styles profondément différents. Philippe COMBEAU est beaucoup intervenu à l'AFPPI qu'il a présidé un certain temps ; il est encore intervenu récemment tout en étant devenu avocat honoraire. Il était un avocat d'un style moins littéraire, plus moderne, en tout cas dans le style des avocats d'aujourd'hui, qui traite les dossiers à fond et une efficacité redoutable. Philippe COMBEAU a laissé sa trace par toutes les affaires qu'il a plaidées, par sa contribution à la pensée française et par les nombreux cabinets fondés par ses collaborateurs, notamment Maîtres COUSIN et GUERLAIN. Philippe COMBEAU a été un enseignant important au CEIPI.

M. BATTISTELLI remercie Thierry SUEUR d'avoir évoqué en Conseil cette personnalité hors du commun.

Il termine en évoquant la prochaine réunion du Conseil, qui devrait avoir lieu au courant du mois de mai 2021, afin d'anticiper les sujets qui pourront être pris en compte par le Conseil d'administration de l'université qui se tient en juin et en juillet. Il espère qu'elle pourra se tenir en présentiel au Cardo. Il lève la séance en félicitant toute l'équipe du CEIPI pour le travail remarquable qu'elle effectue.

La séance est levée à 12h35.

- Résolutions -

Conseil d'administration du CEIPI / jeudi 19 novembre 2020

1. Nomination d'Alexander WURZER en tant que codirecteur du master « *Management de la propriété intellectuelle* »

Eu égard à son investissement et son expertise et pour travailler aux côtés de Christophe GEIGER, il est proposé de nommer Alexander WURZER codirecteur du master « *Management de la propriété intellectuelle* ». Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Mandat de la direction de la Section recherche du CEIPI (Laboratoire de recherche du CEIPI - 4375) : période par intérim (2021 et 2022) et pour le prochain contrat quinquennal 2023-2027

En raison de la démission de Monsieur Christophe GEIGER des fonctions de directeur de la Section recherche du CEIPI (Laboratoire de recherche du CEIPI – UR 4375) prenant effet au 1er janvier 2021 et en vue de la nomination du prochain directeur du Laboratoire de recherche du Centre pour le prochain contrat quinquennal 2023-2027, le Conseil de composante donne un avis favorable (à l'unanimité) à la candidature de Franck MACREZ à la fonction de directeur par intérim pour la période 2021 et 2022, et de directeur de la section recherche (Laboratoire de recherche du CEIPI - UR 4375) pour le mandat 2023-2027.

3. Budget : résultats financiers de l'exercice 2019

Les résultats financiers 2019 sont approuvés à l'unanimité.

4. Budget : projet de budget 2021

Le budget prévisionnel 2021 est approuvé à l'unanimité, dont la subvention à l'AAACEIPI.

5. Élection du président du Conseil d'administration

Le mandat du président Benoît BATTISTELLI arrivant à échéance au 31 décembre 2020 et ce dernier renouvelant sa candidature pour un mandat de trois ans, il est proposé au Conseil de se prononcer sur le renouvellement du mandat de M. BATTISTELLI du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

M. BATTISTELLI est réélu en tant que président du Conseil d'administration du CEIPI pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

6. Titre de professeur honoraire pour François GREFFE, professeur au CEIPI

En reconnaissance de ses 45 ans d'exercice au CEIPI en qualité de professeur, le Conseil attribue à l'unanimité le titre de professeur honoraire à Maître François GREFFE.

* * * *